

## Nouvelles locales du vendredi 24 mai 2013

@rib News, 24/05/2013 | Politique- Suite et fin de la réunion des politiciens burundais dans la province de Kayanza. Aujourd'hui, il était question d'analyser 24 articles du Code électoral de 2009 qui devraient faire objet de modification. Les articles concernent entre autre la combinaison des élections, l'usage du bulletin unique, la distribution des procès-verbaux aux mandataires politiques après les élections à chaque bureau de vote, le remplacement des élus dont le parti politique se retire des élections et autres. Quant au pouvoir du président de la République sur l'Assemblée nationale ont décidé de reporter l'étude de ce point. [Bonesha/Isanganiro/Rpa]

- Le président de la CENI a tenu à préciser que le pouvoir de gérer appartient au Parlement. Pierre Claver Ndayicariy appelle donc les politiciens à tout faire pour donner des propositions constructives que les dirigeants de ce pays vont considérer dans leur action. Selon lui, il peut arriver que ces propositions ne soient pas toutes considérées, mais cela dépendra de l'évolution des mentalités et si tel est le cas, il faudra attendre la prochaine occasion. (Isanganiro)- Après des échanges, les politiciens se sont entendus sur 22 articles. Ils ont ainsi décidé de combiner les élections du président de la République, celles des députés et celles des conseillers communaux. Les administrateurs communaux devront avoir un diplôme de licence et pourront être choisis parmi les élus du conseil communal ou parmi les autres élus à n'importe quel niveau. Quant au ministre de l'Intérieur, il a promis qu'une loi électorale conforme aux propositions des politiciens sera mise en place. Ces derniers affirment quant à eux qu'ils attendent impatiemment. Edouard Nduwimana a ainsi mis en place une commission de cinq personnes qui dispose d'une semaine pour présenter un projet de loi du Code électoral. Elle est composée de Festus Ntanyungu, président du Forum permanent de dialogue des partis politiques, Maître François Nyamoya, porte-parole du parti MSD, Jacques Bigirimana, secrétaire et porte-parole du parti FNL, Spas Caritas Ndironkeye, vice-présidente de la CENI et Charles Nditije, président du parti Uprona.

[Rtnb/Rtr/Isanganiro/Bonesha/Rpa]- La gouvernance de la commune Kanyosha en province de Bujumbura pose toujours problème. Alors que le Gouverneur de la province venait ce jeudi pour installer dans le bureau communal Monsieur Janvier Nsengiyumva alors conseiller technique chargé des questions politiques et administratives, ce dernier a refusé d'occuper ce poste suite à ces problèmes qui minent la commune. Jacques Minani a ainsi affirmé qu'il va prendre les choses en mains pour résoudre cette question. [Rpa]- Selon le ministre de l'Intérieur, le conseil communal de Kanyosha dans la province de Bujumbura n'a pas eu tort d'élire un autre Administrateur communal puisque c'est dans ses attributions. Selon Nduwimana, si la place est vacante, il faut trouver un autre dirigeant. Il trouve également que le Gouverneur de la province de Bujumbura n'a pas tort non plus de suspendre les décisions du conseil communal puisque cela rentre dans ses attributions. Il annonce ainsi qu'une décision va être trouvée très bientôt. [Rpa/Isanganiro] | Santé

- Deux personnes dont un milicien Imbonerakure ont été blessées dans le quartier de Gihwanya de la ville de Rumonge dans la province de Bururi. C'était dans la nuit de jeudi à vendredi quand les jeunes Imbonerakure de ce quartier sont allés assiéger une maison de la 12<sup>ème</sup> avenue voulant arrêter le propriétaire de cette parcelle arguant que le Commissaire de la Police le recherchait depuis longtemps. La porte de la maison a été défoncée par ces jeunes miliciens et dans des heurts qui ont suivi, le chef de ces Imbonerakure a été blessé de même que la personne recherchée. Le Commissaire de la Police dans la commune de Rumonge fait savoir qu'il n'a pas mandaté ces jeunes miliciens pour arrêter cette personne. Il ajoute qu'ils seront punis individuellement de leurs actes. [Bonesha/Isanganiro] | Economie

- Selon la PARCEM, les bailleurs ne peuvent pas bloquer les fonds promis à Genève lors de la réunion des donateurs du Burundi avant que le pays ne mette en application ce qu'il a promis comme préalable. Selon Faustin Ndikumana, le Gouvernement doit disponibiliser les projets de développement avant d'attendre quoi que ce soit puisque selon lui, promesse est différent de blocage. Il estime que les bailleurs font une évaluation réaliste puisque c'est cette dernière qui conditionne le blocage de ces subventions si du moins elle est rassurante. Il trouve aussi qu'il doit y avoir une administration performante qui évalue chaque fois que de besoin la nécessité de faire une progression instantanée. [Rtr/Bonesha/Isanganiro]- Le sucre manque cruellement au chef-lieu de la province de Bubanza. Les habitants de cette province affirment qu'ils viennent de passer plus d'un mois sans aucun grain de sucre dans les boutiques de cette localité et les stocks de la SOSUMO sont vides. Selon le conseiller économique et social du Gouverneur de la province, les quantités à distribuer dans cette province ont été revues à la baisse et il ajoute que depuis le début de ce mois de mai, SOSUMO n'a pas distribué de sucre dans cette province. Il fait pourtant savoir que ce lundi, il y aura une réunion pour voir la solution à donner au problème. La population quant à elle demande que si la SOSUMO n'est pas à mesure d'approvisionner tout le pays alors qu'il y a la surproduction, il faut que les autorités du pays laissent le sucre étranger entrer librement. [Bonesha] | Gouvernance

- L'OLUCOME se dit consterné par les critères de distribution des stands au nouveau marché du COTEBU aux anciens commerçants du marché central de Bujumbura. Selon le vice-président de cet observatoire, ces critères manquent d'objectivité et donnent lieu à croire à des fraudes. Prudence Bararunyeretse fait savoir que ces critères sont entre autre : avoir un numéro d'identification fiscale, avoir un registre de commerce, avoir un contrat avec la SOGEMAC, être de nationalité burundaise ou de la Communauté est-africaine, n'avoir pas de conflit avec la SOGEMAC et être en ordre fiscal avec le fisc. Il s'insurge surtout contre l'existence d'un contentieux. Selon lui, si la Justice ne s'est pas encore exprimée sur ces cas, ce critère relève de l'injustice puisque les concernés ne sont pas nécessairement aussi sans crédit que le pense la commission. De plus, ils peuvent avoir des raisons personnelles pour s'expliquer. Il demande au 2<sup>ème</sup> vice-président de la République de prendre la question au sérieux et de nommer une commission chargée de s'exprimer sur les plaintes éventuellement déposées par les commerçants. [Bonesha/Isanganiro]

[Bonesha/Isanganiro]